

## EXEMPLE DE CALCULS POUR FIN DE TRANSFERT D'UN FRV À UN FERR

<b>Solde du compte le 1<sup>er</sup> janvier*</b>	<b>100 000,00</b>
Maximum pour le FRV du NB, Année 2023 (Age 50)**	X 6,23197%
<b>Revenu maximal payable provenant du FRV</b>	<b>6 231,97</b>
	X3
<b>Montant maximal qui n'est pas immobilisé</b>	<b>18 695,91</b>

Solde du compte le 1 <sup>er</sup> janvier	100 000,00
- Revenu maximal payable provenant du FRV	6 231,97
- Montant maximal qui n'est pas immobilisé	18 695,91
= Solde net	75 072,12
Taux d'intérêt	X 1,06
Solde prévu en 2024	79 576,45
Maximum pour le FRV du NB, Année 2024 (Age 51)	X 6,26996%
<b>Montant maximal de revenue payable prévu dans l'année suivante.....</b>	<b>4 989,41</b>

<b>Montant pour lequel un transfert dans un FERR a été demandé</b>	<b>18 695,91</b>
(Le moindre de trois fois le revenu Maximal payable provenant d'un FRV et 25% du solde dans le FRV)	

\*\* Le taux utilisé pour fin de calcul est basé sur l'âge du propriétaire au 31 décembre de l'année dont le transfert est complété. (Exemple : la date de naissance du client est le 15 novembre 1973 et le transfert est effectué en mars 2023. Donc le taux de l'âge de 50 ans doit être utilisé).